

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue lundi le 3 août 2015 à compter de 19h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5;
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Sont absent(e)s:

Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3;
Mme Christine Schultz, conseillère n°4.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et Coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 00, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

rés : 2015-08-129

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

rés : 2015-08-130

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
1^{ER} JUIN 2015**

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2015-08-131

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU
6^{ER} JUILLET 2015**

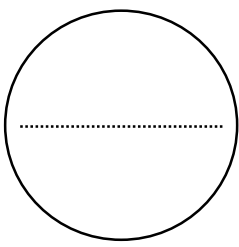
M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 6 juillet 2015. Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de juillet 2015 soient acceptés au montant de **24 593,22 \$** et que les comptes à payer en date du 3 août 2015 soient payés au montant de **55 402,89 \$**.

ADOPTÉE

rés : 2015-08-132

**RÉCUPÉRATION TPS-TVO – ADJUDICATION D'UN MANDAT DE
GRÉ À GRÉ POUR SERVICES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'adjuger le mandat de gré à gré à *Planitaxe (Ethier Avocats Inc.* pour la réalisation d'un exercice de récupération des TPS



et TVQ, d'accepter les conditions de l'entente soumise et d'autoriser Me Raffaella Di Stasio, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ladite entente.

ADOPTÉE

rés : 2015-08-133

PLAN D'AFFAIRES : HALTE AGRO-TOURISTIQUE – MANDAT DE GRÉ À GRÉ

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'adjuger un mandat de gré à gré au *Centre d'expertise en gestion municipale* pour la réalisation du plan d'affaires du projet de Halte agrotouristique municipale, d'accepter les conditions de l'offre soumise, et ce, pour la somme budgétaire plafond de 9 000 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

rés : 2015-08-134

ACQUISITION DE GRADINS EXTÉRIEURS

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'autoriser M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics, à acheter, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, deux gradins extérieurs en aluminium de cinq (5) rangées pour une capacité de 50 personnes, et ce, pour un montant ne dépassant pas 5 000 \$, et après avoir demandé des prix à au moins deux fournisseurs.

ADOPTÉE

rés : 2015-08-135

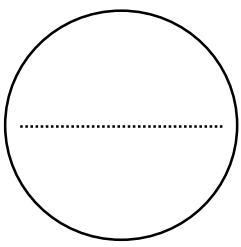
THÈSE DE DOCTORAT – DEMANDE DE M. MARTIN CHADOIN

Attendu que M. Chadouin travaille sur un projet de thèse de doctorat à l'UQAM portant sur la « visibilité » du travail dans les niveaux gestionnaires, à comprendre la représentation des directions sur le travail réel effectué dans leur établissement;

Attendu que M. Chadouin a contribué à la démarche d'amélioration continue municipale dans le cadre d'un mandat accordé à Anthropic;

Attendu que M. Chadouin demande à la municipalité de faire un retour sur l'intervention relative à la démarche d'amélioration continue depuis son début ; de participer à l'implantation de l'outil de suivi développé par Anthropic et d'en faire son évaluation; de pouvoir assister à la réunion du conseil lorsque les objectifs stratégiques 2016 seront établis (si possible la filmer, en assurant tous les éléments de confidentialité et d'anonymat); d'assister aux réunions par service pour établir les objectifs spécifiques (à partir de l'outil) qui découlent des objectifs généraux (nécessité de filmer ces réunions, en garantissant tous les éléments de confidentialité et d'anonymat); de réaliser des entrevues avec l'ensemble des acteurs de la municipalité (conseil, directions, employés); de revenir 6 mois / 1 an plus tard pour réaliser une évaluation de l'outil dans son fonctionnement (cette évaluation nécessitera de mener des entrevues enregistrées avec certains des mêmes acteurs (conseil, directions, employés));

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par



Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter les demandes susmentionnées de M. Martin Chadouin et de mettre à la disposition de ce dernier toutes les facilités lui permettant de réaliser son projet de thèse de doctorat à l'UQAM portant sur la « visibilité » du travail dans les niveaux gestionnaires.

ADOPTÉE

rés : 2015-08-136

DEMANDE DE M. PIERRE BEAUREGARD POUR L'AJOUT D'UN EMBOUT POUR LE BRANCHEMENT D'UN PONCEAU

Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'accepter la demande de M. Pierre Beauregard à l'effet que la municipalité fournisse un ponceau de raccordement en « T » afin de lui permettre de refermer son fossé à ses frais par l'ajout d'un ponceau de drainage et d'être raccordé à l'égout pluvial adjacent à ce fossé.

ADOPTÉE

rés : 2015-08-137

RÉAMÉNAGEMENT ET PROLONGEMENT DU TROTTOIR LONGEANT UNE PORTION DE LA ROUTE 219 – SERVICE DE BUREAU DURANT LA CONSTRUCTION

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'adjuger de gré à gré un mandat pour les services de bureau durant la construction à Groupe Conseil Génipur Inc. pour la vérification et l'approbation des dessins d'ateliers pertinents au besoin, la présence d'un responsable lors des réunions relatives au projet, la préparation ou l'approbation des avis et ordres de changements et le soutien technique durant la construction (la révision des plans « relevé des ouvrages » est incluse), et ce, selon les taux horaires indiqués dans l'offre de services datée du 30 juillet 2015 et pour un montant budgétaire maximum de 4 000 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

rés : 2015-08-138

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 22-06-2015-152 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Attendu que la nature de la demande consiste en l'agrandissement d'un garage existant.

Attendu que l'article 64 e) du Règlement de zonage (no 277) prévoit que pour un garage détaché, la hauteur maximale permise est de six (6) mètres, sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal;

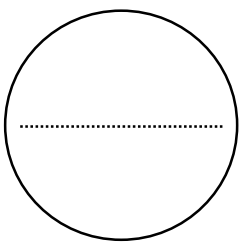
Attendu que si acceptée, la demande de dérogation mineure permettrait que cette hauteur soit d'approximativement 7,5 mètres;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que la présente demande ne peut causer aucun préjudice aux résidences environnantes et recommande l'approbation de la demande;

Attendu que la municipalité a publié un avis public à deux endroits publics le 15 juillet 2015 dans la municipalité;

Attendu qu' aucune personne présente dans la salle ne s'oppose à la présente demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Louise Lussier,



conseillère, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure n° 22-06-2015-152 au règlement de Zonage.

Nota : Aucune personne présente dans la salle ne s'oppose à la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS DE JUILLET 2015

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

Intervention première répondant	8
Entretien d'équipe	5
Inspection vad	5
Accident de la route	5
Feu de débris non conforme	0
Alarme incendie	2
Prévention résidentielle	16
Comité SST	0
Réunion de service	0
Appel de feux	3
Entraide	0

rés : 2015-08-139

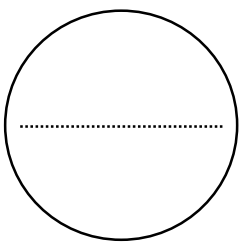
CESSION DES ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATION

Considérant qu'en 1996, les municipalités de La Prairie, Delson, Saint-Constant, Saint-Rémi, Candiac, Sainte-Catherine, Napierville, Lacolle, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Michel, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Isidore, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard et Saint-Philippe sont devenues propriétaires, chacune de 1/16 des équipements et installations de radiocommunication, tel que décrit à l'Annexe A, installés chez la compagnie Lafarge Canada à Saint-Constant et servant à leur service incendie;

Considérant qu'en mars 1998, une entité à but non lucratif au nom de « Entraide incendie Rive-Sud » a été créée pour présenter à Industrie Canada un seul répondant pour l'exploitation des licences de radiocommunication de ces installations et que, par résolution, la municipalité de Saint-Philippe avait été mandatée pour administrer les équipements et installations de radiocommunication ainsi que l'entité « Entraide incendie Rive-Sud »;

Considérant qu'au fil du temps, ces responsabilités ont été transférées sans résolution à l'intervenante (MRC des Jardins-de-Napierville) en excluant, par contre, l'assurance-responsabilité des installations, laquelle est toujours sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Philippe;

Considérant qu'il y a eu signature en 2005, il y a eu signature d'un protocole d'entente appelé « Entente intermunicipale des Grandes Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence » lequel protocole autorise que les fréquences de radiocommunication disponibles dans l'entraide puissent être utilisées par toutes les municipalités faisant partie de ce protocole d'entraide. Ceci sans pour autant



rendre invalides les dispositions concernant l'entité « Entraide incendie Rive-Sud » et les responsabilités et droits de propriété relativement aux installations de radiocommunication situées à la compagnie Lafarge;

Considérant que le schéma de couverture de risques a amené les services de sécurité incendie à faire un remaniement important dans les radiocommunications et que, par conséquent, les équipements et installations de radiocommunication situés à la compagnie Lafarge ne sont plus utilisés au quotidien par les services de sécurité incendie des cédants et ne sont donc plus primordiales pour ceux-ci;

Considérant que les cessionnaires veulent maintenir actifs ces équipements et installations de radiocommunication et qu'ils sont, par conséquent, intéressés à les récupérer pour continuer à procurer une fréquence de secours en cas de panne de la fréquence maîtresse pour le sud de l'Entraide des Grandes-Seigneuries;

Considérant que ces équipements et installations datent de plusieurs années et ont une valeur actuelle totale approximative de 7 000\$;

Considérant que l'intervenante (MRC des Jardins-de-Napierville) n'a pas acquis la compétence pour administrer ces équipements et installations de radiocommunication ainsi que l'entité « Entraide incendie Rive-Sud ». Ceci sans pour autant rendre invalides toutes autres dispositions ou ententes concernant la gestion des communications des services d'incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville;

Considérant que les cessionnaires sont intéressés à faire l'acquisition de la totalité de ces équipements et installations de radiocommunication et que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est intéressée à les administrer et prendre aussi charge de l'administration de l'entité « Entraide incendie Rive-Sud »;

Considérant que la ville de Delson a délégué sa compétence en sécurité incendie à la ville de Candiac et que la paroisse de Saint-Isidore a délégué sa compétence en sécurité incendie à la ville de Châteauguay;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington autorise M. Daniel Lussier, maire, et Me Raffaella Di Stasio, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer à titre d'intervenante l'entente de cession relativement à des équipements et installations de radiocommunication présents sur le site de Lafarge à Saint-Constant.

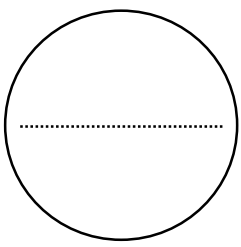
ADOPTÉE

rés : 2015-08-140

AMENDEMENT N° A2015-N.G.-001 AU CONTRAT DE TRAVAIL

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'accorder l'amendement n° A2015-N.G.-001 et ce, rétroactivement au mois de juillet et selon les recommandations de la direction.

ADOPTÉE



rés : 2015-08-141

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MADA – MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Considérant que la municipalité souhaite se doter d'une Politique familiale municipale et/ou d'une politique Municipalité Amie Des Aînés et participer au processus régional issu de la MRC;

Considérant que le processus favorise notamment la mobilisation des acteurs du milieu, des familles et de la communauté tout entière afin de favoriser les partenariats, le renforcement des stratégies et des actions locales, la revitalisation d'une communauté, la valorisation de la MRC en tant que milieu de vie attrayant et agréable et le développement du sentiment d'appartenance, de solidarité et d'entraide...etc.

Considérant que les politiques familiales et des aînés ratissent large : loisir, culture, sécurité, aménagement du territoire, habitation, transport, vie communautaire, saines habitudes de vie, administration municipale, environnement, la communication, l'accueil des nouveaux résidents, l'accessibilité et la proximité des services, etc...

Considérant que le processus tiendra compte des politiques familiales et MADA des municipalités, de la politique culturelle, de la politique de développement social ainsi que des planifications stratégiques et des plans d'action des tables de concertation (Profil santé, Jardin Parenfant, Table Petite Enfance Périnatalité Jardin-du-Québec, Table jeunesse Jardin-du-Québec, Table des aînés Jardins-de-Napierville, etc.)

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que la municipalité appui la demande d'aide financière de la MRC Jardins-de-Napierville pour la réalisation d'une politique familiale municipale régionale et pour la réalisation d'une politique régionale Municipalité Amie Des Aînés et souhaite participer au processus en se dotant d'une Politique familiale municipale et/ou d'une politique Municipalité Amie Des Aînés.

ADOPTÉE

rés : 2015-08-142

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE NAPIERVILLE INC. – DEMANDE DE DON

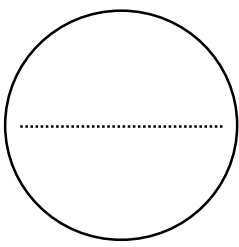
Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement de refuser la demande de don du Club de patinage artistique de Napierville INC. Cependant, la municipalité souhaite inviter le Club de patinage à entamer des pourparlers afin d'étudier la possibilité de s'entendre et d'offrir une plage horaire de pratique à taux réduit.

ADOPTÉE

rés : 2015-08-143

ACCEPTATION D'EMBAUCHE INTERMUNICIPALE AU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE RISQUE ÉLEVÉ ET TRÈS ÉLEVÉ

Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'accepter et de confirmer l'embauche de la nouvelle ressource humaine intermunicipale (préventionniste risque élevé et très élevé) réalisée par la municipalité de Saint-Michel dans le cadre de



l'application du Protocole d'entente intermunicipale des municipalités membres du TRIO (ref : Résolution n° 2015-04-057).

ADOPTÉE

rés : 2015-08-144

DEMANDE DU CLUB DE VÉLO VÉLOVIE POUR LA GRATUITÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAMEDI LE 29 AOÛT 2015

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'accepter la demande de gratuité pour la location de la salle du Club de vélo vélovie pour leur tour cycliste du 29 août 2015.

ADOPTÉE

rés : 2015-08-145

DEMANDE DE MME MANON TÉTREAULT POUR LA RÉDUCTION DU COÛT DE LA SALLE POUR LES COURS DE YOGA

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'accepter la demande de Mme Manon Tétrault pour la réduction du coût de la salle pour les cours de Yoga en raison de 25\$/location.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

M. Jean Dumouchel demande quelle est la nature de la demande du Club de patinage Artistique de Napierville Inc. Il lui est répondu que c'est une demande de financement.

M. Daniel Laplante réitère une plainte qu'il a formulé auprès d'un employé journalier, il lui est rappelé de faire ses plaintes à l'administration municipale.

M. Laplante informe les membres du conseil qu'un indicateur de vitesse a été installé à Saint-Mathieu et que c'est très sécuritaire. Sherrington partage un panneau avec les autres municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville.

M. Rousseau s'informe de l'état d'avancement des travaux de réparation du ponceau du rang Saint-Pierre Ouest.

rés : 2015-08-146

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 45 sur une proposition de Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier, Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Directrice générale & Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 3 août 2015.